retrouver les traces sur assez de points pour en reconstituer l'ensemble.

En tout cas, le petit livre de Compton doit être pris en considération dans toute recherche sur le camp de César à Bourges.

L. LAURAND.

---

## II

## DEUX NOTES SUR SÉNÈQUE

PAR F. PRÉCHAC
Professeur à la Faculté des lettres de Lille

### A. — DATE DE SA NAISSANCE

Quelques personnes ont bien voulu m'écrire que mon article[1] concernant cette date emportait leur adhésion. A plusieurs autres mon argumentation a semblé « fragile ».

Je n'insisterai pas ici sur la valeur des mots *incidere in* (*Ep.* 108, 22) : ils marquent évidemment coïncidence entre le moment — ou, tout au plus, l'année — de la *iuuenta* de Sénèque et le début du principat de Tibère[2].

Le sens, étroitement lié à l'hebdomade, que j'ai dû donner à *iuuenta*, se retrouve ailleurs que dans les textes annéens ou autres que j'ai cités : ce mot désigne ingénieusement la quatorzième année dans l'inscription funéraire de Narcissus[3] : *quintum annum decimum* (scil. *agens*) *Narcissus flore iuuentae*. L' « hebdomade » entre elle-même dans les notations épigraphiques de l'âge[4] : ... *qui tulit heb*[*domada annorum non amplius unam*][5], *mensem unum*. Une défunte nous dira qu'elle avait franchi par ses anniversaires soixante-dix moissons lorsqu'elle fut portée sur le bûcher, et qu'elle se trouve avoir connu dans toute leur plénitude les avan-

1. *Rev. Ét. lat.*, 1934, p. 360-375.

N. B. — P. 370, n. 4, l. 1 de l'article précité, on voudra bien lire : « de La Grange ». — Dans notre récent article sur « Quelques animaux dans la littérature... », 1936, p. 102, 1re ligne, on voudra bien suppléer ces mots qui sont tombés dans la mise au net après « Ofellus » : « estimant les gens, les choses à leur valeur, un gourmand ».

2. Cf. les coïncidences précises qu'ils expriment ailleurs : Cic., *Verr.* II, 139; *In Pis.* 8; *Ad Att.* 6, 1, 26; Plin., *H. N.*, 18, 283; 286; 287; 288...

3. Bücheler 1119.

4. Bücheler 1227, v. 2.

5. La restitution est de Mommsen.

tages de la *senectus*[1]. — Il est bien entendu que, dans le style administratif, dans les formules de l'armée, par exemple, *iuuentae flos* désignera le plus beau moment de la *iuuentus*, l'âge du service militaire[2] ; de même que chez les écrivains, et quelquefois chez Sénèque lui-même, *senex* désignera le *sexagenarius* ou *depontanus*. Mais ceci n'infirme en rien notre thèse. — Il est bien entendu aussi qu'au temps de Sénèque l'astrologie exerçait une influence sur le calcul de l'âge climatérique et que les rédacteurs d'inscriptions, sous cette influence, tenaient à préciser le nombre d'années, de mois, de jours dont les défunts avaient été gratifiés[3] ; mais rien ne prouve que Sénèque ait jamais soumis son âge à un autre calcul que celui de la simple *hebdomas annorum*[4], et nous tenons de lui qu'il préférait croire aux conclusions des astrologues que s'associer à leurs recherches[5].

Les critiques ont porté principalement sur notre interprétation des mots de Sen., *Ep.* 108, 22 : *alienigena tum sacra mouebantur*, que l'on veut continuer à entendre : « Les rites exotiques étaient bannis (ou poursuivis) alors », comme si l'expression *sacra mouere* se trouvait ailleurs dans ce sens. Aux textes de Valérius Flaccus qui évoquent un défilé métroaque, dionysiaque, d'objets sacrés[6], ajoutons-en un autre du même poète présentant l' « expression toute faite » : 5, 398, *sacra — supplex mouet — Nocti* : « Médée suppliante accomplit les rites en l'honneur d'Hécate. » Textes d'un seul auteur, dira-t-on ! Et celui, presque contemporain, de Sénèque? Et Stat., *Th.* 3, 450 et suiv. : *(sententia tandem)* | — *placet* —, *prouida ueri* — | *Sacra mouere deum* : « Adraste se décide enfin à célébrer les rites sacrés de la divination. » Je ne puis pas ne pas penser, comme M. Gaffiot, que l'expression de Sénèque n'est que la reprise de l'expression virgilienne (*Aen.* 4, 301) : *commouere sacra*, « déplacer les objets sacrés pour les porter en procession », étendue à la célébration du culte lui-même.

1. Bücheler 1127, v. 5 et suiv. : *septuaginta super messes natalibus ego* | *summa senectutis praemia passa cremor.*

2. Bücheler 472 : *iuuenis primo qui flore iuuentae* | *impauidus Martis dumque au-(den)s iret in hostis...*

3. F. Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain*, VII, p. 240 et suiv.; cf. Galletier, *Étude sur la poésie funéraire romaine d'après les inscriptions*, p. 102 et n. 2.

4. *(Licet nescias,) — quare septimus quisque annus aetati signum imprimat—; (non multum tibi nocebit transisse, quae nec licet scire nec prodest), De benef.* VII, 1, 5.

5. *Ibid.* et *Q. N.* 2, 32, 8 : *non magis — facile est scire quid possint (sidera) quam dubitare an possint.*

6. *Rev. Ét. lat.*, 1934, p. 372, n. 1 : *Arg.* 3, 232, *motis — sacris;* 3, 540, *thiasos et sacra moueret* (Bacchus).

### B. — Au dossier du « De Clementia », I, 3, 1 : Un éclaircissement érasmien

La composition du *De Clem.* divise les philologues. Érasme, qui donna le branle à leurs discussions en notant qu'au « livre II » il semble recommencer, fournit peut-être un argument à ceux qui en veulent renverser l'ordre ; car il conserve le texte traditionnel du sommaire (*I[a] pars erit*) *manu missionis*, et il entend ces mots à peu près comme eux : non pas « la liberté des esclaves » (trad. de De Pressac, éd. 1614), mais « la grâce octroyée d'en haut à des coupables » (*R. É. L.*, 1933, II, p. 368 et suiv.). Son « Cicéronien », en effet (éd. Schönberger, Augsbourg, 1919, p. 36), « substituera » le terme « classique » *manumissio* à la chrétienne *absolutio*. Il reste à voir dans *manu* l'autographe du César qui gracie en présence de Burrhus — la « main divine » —, *missio* étant la grâce, la rémission totale ou partielle (*R. É. L.*, ibid.).

F. Préchac.

---

## III

## ENCORE « LE LATIN LANGUE DE PAYSANS »

par G. Bonfante

Professeur au « Centro de estudios históricos » de Madrid

A propos de l'excellente étude de M. Marouzeau sur *Le latin langue de paysans* (*Mélanges Vendryes*), je crois opportun de signaler encore *locuplēs*, c'est-à-dire **loco-plē-s* (cf. le *Dictionnaire* de Ernout-Meillet, s. u., p. 531) ; *locus* signifie ici évidemment « bien rustique », comme il résulte du passage de Pline (*N. H.*, XVIII, 11) : *locupletes dicebant loci, i. e. agri, plenos*. Le simple bon sens empêche, d'ailleurs, de penser à la richesse immobilière « urbaine » pour l'époque éloignée où le mot (qui a un aspect ancien) nous fait remonter.

Les deux types de richesse des Romains étaient les terres et l'argent liquide qu'on donnait à prêt ; cf. le passage d'Horace :

*Sat.* I, 2, 13 : Diues agris, diues positis in faenore nummis.

Ainsi, comme le mot qui désigne la pauvreté, *pauper*, examiné par moi dans le dernier fascicule de la *Revue des Études latines*, le mot qui